

# Les Infos de Base

mercredi 31 août 2005  
volume 8, numéro 35  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Québec*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Règlements du Québec*

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 35 du 31 août 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 août 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 35 du 31 août 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 34 du 27 août 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 septembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 35 du 31 août 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 34 du 27 août 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

*Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

*Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 752-2005 du 17-08-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 4847], nouveau.

*Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 45.1], remplacé.

*Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*, D. 752-2005 du 17-08-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 4847, a. 30.

*Règlement sur le rapport mensuel du Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région Saguenay-Lac Saint-Jean*, [R.R.Q., c. **D-2**, D. 782-2005 du 17-08-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 4867], nouveau.

*Décret sur l'industrie des services automobiles des régions Lanaudière-Laurentides*, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 32.01], aa. 1.01, 3.03-3.05, intitulé de la section 4.00, 5.01, 5.02, 6.01-6.07, 7.03, 7.05,

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

7.12, 8.04, 8.05, 8.06-8.13, 9.02, 9.07, 9.08, 9.10.1, 10.01, 10.02, 10.03, 12.01, 12.02.

*Décret modifiant le Décret sur l'industrie des services automobiles des régions Lanaudière-Laurentides*, D. 781-2005 du 17-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4863, aa. 1-19.

*Règlement concernant les dispenses applicables aux disciplines en valeurs mobilières*, [R.R.Q., c. **D-9.2**, D. 747-2005 du 17-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4629], nouveau.

*Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats*, [R.R.Q., c. **E-12.01**, D. 757-2005 du 17-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4851], nouveau.

*Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats*, [R.R.Q., c. E-12.01, r. 0.3], remplacé.

*Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats*, D. 757-2005 du 17-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4851, a. 10.

*Règlement sur le montant et la perception des contributions des producteurs de porcs*, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 111.1], aa. 2, 2.1, 3, 4, 5, 6, 6.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur le montant et la perception des contributions des producteurs de porcs*, Décision 8412 du 22-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4971, aa. 1-7.

*Décret concernant le nombre maximal de permis de propriétaire de taxi par agglomération de taxi et certaines conditions d'exploitation*, [R.R.Q., c. **S-6.01**, r. 1.1], annexe.

*Décret concernant la modification du décret numéro 736-2002 du 12 juin 2002 fixant le nombre maximal de permis de propriétaire de taxi par agglomération de taxi et certaines conditions d'exploitation*, D. 767-2005 du 17-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4859.

*Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik*, [R.R.Q., c. **S-8**, D. 777-2005 du 17-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4860], nouveau.

*Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*, [R.R.Q., c. **V-1.1**, A.M. 2005-20 du 12-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4907], nouveau.

*Règlement 45-102 sur la revente de titres*, [R.R.Q., c. V-1.1, A.M. 2005-21 du 12-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4884], nouveau.

*Règlement sur les valeurs mobilières*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 1], aa. 3.1, 13, 14.01, 66-70.3, 94, 101, 102, 103, 104-114.4, 115.0.1, 119.01, 124, 125, 140, 194.1, 194.2, 267, 269, 270, 271.1, 271.2, 271.6, ann. VI, XVI, XVII.

*Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières*, A.M. 2005-22 du 17-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4901, aa. 1-11;

*Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières*, D. 748-2005 du 17-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4630, aa. 1-8.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.